MISSIONS

DE

LA CONGRÉGATION

DES

Missionnaires Oblats

DE

MARIE IMMACULÉE

60e ANNÉE

N° 227. — Mars 1926.



ROME (2)

MAISON GÉNÉRALE O. M. I.

5, Via Vittorino da Feltre, 5.

R. P. Richard STEINHAEUSER, 2e Consulteur extraornaire ;

R. P. Mathias MATHAR, Économe provincial.

Nous prions le DIEU tout-puissant, par l'intercession de notre Bonne Mère du Ciel, de continuer à répandre, sur vous et vos œuvres, l'abondance de Ses bénédictions.

Et Nous vous renouvelons l'assurance de notre paternel dévouement en Notre-Seigneur et MARIE Immaculée.

† Augustin DONTENWILL, *O. M. I.*,
Archevêque de Ptolémaïs, Supérieur Général O. M. I.

II. — Deux Nouvelles Provinces dans l'Ouest Canadien [1].

L. J. C.
&
M. I.

Rome, le 15 mars 1926.

NOS RÉVÉRENDS PÈRES ET NOS BIEN CHERS FRÈRES,

Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que le problème de la réorganisation des Provinces de l'Ouest canadien a été, enfin, avantageusement résolu.

Nous croyons utile de rappeler, ici, les étapes par lesquelles a passé cette affaire — qui Nous préoccupait, depuis quelques années déjà.

Nous avions nommé, il y a un an, une commission, avec mandat d'étudier la question de la réorganisation en vue et de Nous en faire un rapport.

Cette commission était composée des RR. PP. Provinciaux des Provinces du Canada et du Vicaire des Missions de la Colombie Britannique. Nous leur avions adjoint

(1) *Circulaire* N° 134, adressée aux Religieux Oblats de MARIE Immaculée des Provinces du Manitoba et de l'Alberta-Saskatchewan et du Vicariat de la Colombie Britannique.

quelques Pères, dont la compétence en la matière Nous était connue.

La commission se livra avec ardeur à la tâche ; et, après des discussions approfondies, elle Nous envoya un rapport, dans lequel elle Nous fit connaître le résultat de ses délibérations. Ce rapport concluait à la formation de Provinces d'après les langues le plus communément en usage dans le pays, — c'est-à-dire, les langues française, anglaise et allemande.

L'Administration Générale, après l'avoir mûrement discutée, fit sienne cette conclusion et résolut de la soumettre à l'approbation du Saint-Siège.

Comme il y a déjà en fonction deux Provinces qui peuvent être considérées comme des Provinces de langue française, — celles du Manitoba et de l'Alberta-Saskatchewan — il Nous restait à proposer à la Sacrée-Congrégation des Religieux la formation d'une Province de langue anglaise et une autre de langue allemande. Dans ce but, Notre Procureur auprès du Saint-Siège se mit en contact avec les autorités de la Sacrée Congrégation des Religieux.

Pendant les pourparlers qui suivirent, on Nous fit entendre que, tout en étant disposé à Nous accorder la faculté d'ériger plusieurs Provinces dans le territoire en question, le Saint-Siège ne constituait pas, lui-même, des Provinces par langue ou par nationalité.

Notre souci fut donc de trouver un mode de solution qui pût donner satisfaction aux Pères intéressés, tout en Nous soumettant à la direction donnée en la matière.

Nous résolûmes, alors, de présenter deux suppliques : la première demandait l'élévation en Province du Vicariat de la Colombie Britannique, dont l'ensemble des œuvres est de langue anglaise, et, la seconde, la création en Province distincte de nos maisons et centres allemands et polonais situés sur le territoire des Provinces du Manitoba et de l'Alberta-Saskatchewan.

Comme, d'après la déclaration de la Sacrée Congrégation, les Provinces que le Saint-Siège érige ne sont pas, nécessairement, restreintes à un territoire délimité, les

deux Provinces dont Nous demandions l'érection pourraient s'étendre dans le reste du Canada. Cette extension suivrait, avec le temps et selon qu'il serait utile, pourvu que toutes les conditions du droit fussent observées.

Rédigées dans le sens indiqué, les deux suppliques furent agréées. L'approbation de la Sacrée Congrégation des Religieux Nous fut donnée, en deux rescrits, en date du 8 courant.

Le premier accorde au Supérieur Général la faculté d'ériger les districts, les maisons et œuvres, formant actuellement le Vicariat des Missions de la Colombie Britannique, en Province, sous le nom de Saint-Pierre de New-Westminster.

Le second accorde au Supérieur Général la faculté de détacher, des Provinces du Manitoba et de l'Alberta-Saskatchewan, les districts, maisons et résidences, avec les missions qui en dépendent, où travaillent actuellement nos Pères Allemands et Polonais, et de les ériger en Province distincte, sous le nom de Sainte-Marie de Regina.

En conséquence, donc, et en vertu des facultés qui Nous sont concédées par les deux Rescrits Apostoliques mentionnés, et du consentement unanime de Notre Conseil :

1° Nous érigeons en Province, proprement dite, les maisons, districts, résidences et œuvres qui constituent le Vicariat des Missions de la Colombie Britannique. Dans Notre intention, cette Province est spécialement destinée à grouper nos communautés et nos œuvres de langue anglaise existantes et à créer au Canada. Cette Province sera désignée, jusqu'à nouvel ordre, sous le titre de « Saint-Pierre de New-Westminster » ;

2° Nous détachons, des Provinces du Manitoba et de l'Alberta-Saskatchewan, les maisons, districts et résidences, avec les missions qui en dépendent et les œuvres énumérées dans le second Rescrit Apostolique, et Nous les érigeons en Province distincte, sous le titre de « Sainte-Marie de Regina ». Cette Province est spécialement destinée à grouper nos communautés et nos œuvres de langue allemande, au Canada ;

3° Chacune de ces deux Provinces pourra établir de nouvelles fondations, dans tout le territoire du Canada, sous les conditions ordinaires spécifiées dans le Code de Droit Canonique et dans nos Constitutions ;

4° S'il semble opportun que l'une ou l'autre maison, appartenant déjà à une autre Province du Canada, soit unie à l'une des deux nouvelles Provinces, on se conformera aux Règles suivantes :

a) Les deux Provinciaux intéressés devront s'accorder pour Nous présenter une demande commune ;

b) L'Administration Générale examinera la requête et les accords proposés :

c) Si la requête est agréée, un Indult sera demandé au Saint-Siège pour le transfert canonique de cette maison d'une Province à l'autre ;

5° Enfin, il nous reste à procéder à la nomination des Administrations des deux nouvelles Provinces :

a) L'Administration provinciale de la Province de Saint-Pierre de New-Westminster est constituée comme suit :

Provincial, le R. P. John WELCH (1) ;

1er Consulteur ordinaire et Admoniteur, le R. P. William O'BOYLE ;

2e Consulteur ordinaire, le R. P. Victor ROHR ;

1er Consulteur extraordinaire, le R. P. Ambroise MADDEN ;

2e Consulteur extraordinaire, le R. P. Henri THAYER ;

Économe Provincial, le R. P. Julien BÉDARD.

b) L'Administration provinciale de la Province de Sainte-Marie de Regina est constituée comme suit :

Provincial, le R. P. Bernard UEBERBERG (2) ;

---

(1) Le R. P. Jean WELCH est né, à Preston (alors, Diocèse de Liverpool), le 11 novembre 1858, — a fait son Oblation, à New-Westminster (Colombie Britannique), le 2 février 1904, — avait été ordonné prêtre, à Salford (Manchester), le 1er février 1885, — a été nommé Supérieur de la Maison du Saint-Rosaire, à Vancouver, en 1905, — et est devenu Vicaire des Missions de la Colombie Britannique, en 1908.

(2) Le R. P. Bernard UEBERBERG — originaire de Wipperfeld (Diocèse de Cologne), où il est né le 16 septembre 1883 — a fait

1[er] Consulteur ordinaire et Admoniteur, le R. P. Paul Hilland ;

2[e] Consulteur ordinaire, le R. P. Philippe Funke ;

1[er] Consulteur extraordinaire, le R. P. Jules Kohler ;

2[e] Consulteur extraordinaire, le R. P. Léon Nandzik ;

Économe Provincial, le R. P. Henri Boening...

Vu que les autres Provinces et Vicariats du Canada sont, d'une certaine manière, affectés par l'organisation de ces nouvelles Provinces, la présente Circulaire sera communiquée aux Provinciaux, Vicaires des Missions et Supérieurs de tout le Canada (1)...

Maintenant, pour finir, avons-Nous besoin, Nos bien chers Pères et Frères, de vous rappeler que, *nisi Dominus aedificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam ?* Si Nous vous citons les paroles du Psalmiste, c'est, d'abord, pour vous donner l'assurance que Nous recommandons, avec instance, au Dieu de toute fécondité le succès de ce que Nous venons de statuer et, ensuite, pour vous exhorter à joindre vos prières aux Nôtres pour obtenir du ciel — par l'intercession de la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, de Saint Joseph, de l'Apôtre Saint Pierre et de tous les Saints — les plus abondantes bénédictions sur les Provinces nouvellement formées, sur leur personnel et leurs œuvres.

Croyez-Nous, Nos bien chers Pères et Frères, votre tout paternellement dévoué, en Notre-Seigneur et Marie Immaculée.

† Augustin Dontenwill, *O. M. I.*,

Archevêque de Ptolémaïs, Supérieur Général O. M. I.

---

son Oblation, à Hünfeld, le 15 août 1907, et a été ordonné prêtre, également à Hünfeld, le 9 juillet 1911. Parti au Canada, en 1912, il dirigeait, ces derniers temps, la Mission de Holdfast, dans le District de Regina (Saskatchewan).

(1) Le Dominion du Canada comprend, actuellement, les Provinces du Canada (proprement dit), du Manitoba et de l'Alberta-Saskatchewan et les Vicariats de la Colombie Britannique, de l'Athabaska, du Mackenzie, du Yukon, du Keewatin (et de la Baie d'Hudson).